



**SNUipp Allier**  
2 rue des Conches  
03 100 Montluçon  
☎ : 04 70 03 85 90  
✉ [snu03@snuipp.fr](mailto:snu03@snuipp.fr)

Montluçon, le 21 janvier 2011

A l'attention de M. l'Inspecteur d'Académie  
Directeur des Services Départementaux de  
l'Éducation Nationale de l'Allier,

**Objet** : Circulaire départementale du 20 janvier 2011 sur le travail à temps partiel – Année scolaire 2011-2012

C'est avec stupéfaction que nous avons pris connaissance de la circulaire départementale du 20 janvier 2011 modifiant la circulaire sur le travail à temps partiel du 6 janvier 2011, envoyée dans les écoles aujourd'hui.

Celle-ci modifie la possibilité donnée aux personnels affectés sur des postes de direction de travailler à temps partiel en limitant l'accès à celui-ci aux seuls directeurs des écoles à 1, 2 et 3 classes. Cette modification, lourde de conséquences pour les personnels des écoles de moins de 5 classes – puisqu'elle leur impose désormais de participer au mouvement pour changer de poste ou de renoncer à leur demande de temps partiel – n'a jamais été évoquée en ces termes lors du groupe de travail du 14 décembre dernier avec les représentants des personnels.

Cette nouvelle règle qui vise essentiellement des collègues mères de famille formulant des demandes de droit s'assimile pour nous à une aggravation des conditions d'exercice de ces personnels, qui ne représentent de surcroît qu'une minorité des demandes de travail à temps partiel. De plus, il est évident qu'elle ne va pas non plus contribuer à rendre la fonction de directeur d'école plus attractive et c'était bien avec l'objectif de ne pas exclure les personnels exerçant sur des postes de direction que la circulaire avait été précédemment rédigée.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons que la circulaire du 6 janvier 2011 continue à s'appliquer pour les demandes de travail à temps partiel pour l'année 2011-2012.

En souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à notre attachement au bon fonctionnement du service public et laïque de l'Éducation Nationale.

Pour le SNUipp03,

Sandrine MONIER